

## LA CONJONCTURE LAITIÈRE FRANÇAISE EN 1958 (1)

par

A. DES COURTILS

### I. — La production

Entre les années 1953 et 1957, on estime que l'accroissement de la production nationale fut de l'ordre de 5% annuellement. L'an passé, une évaluation provisoire de la production totale laitière française de 1957 situait celle-ci aux environs de 210 millions d'hectolitres. Ce chiffre fut, à la suite de certaines vérifications, quelque peu abaissé. Et dans un rapport sur les ressources et les besoins des pays de la Communauté Economique Européenne, le groupe de travail qui eut à établir le bilan de la production nationale 1957, s'arrêta, quant à lui, au chiffre de 200 millions d'hectolitres.

En ce qui concerne l'année 1958, bien que nous soyons encore dans le domaine de l'imprécision, il semblerait que la production, pour la première fois depuis 1953, ait marqué un temps d'arrêt dans sa progression, et son volume serait à peu de chose près équivalent à celui de l'année 1957.

Quant à l'importance du cheptel, et au rendement unitaire, les derniers renseignements connus et qui se rapportent à 1957, font ressortir un effectif de 9 millions 255.000 vaches et une production individuelle annuelle de l'ordre de 2.232 litres. Signalons que ce rendement se trouve nettement amélioré, si, tenant compte de l'incidence des vaches à viande non productrices de lait, l'on considère les seuls sujets exploités pour la production laitière.

La production laitière occupe la deuxième place de l'Economie agricole française. Sa valeur représente le tiers de la valeur des produits animaux et un peu plus du cinquième de tous les produits agricoles.

En 1958, la valeur de la production laitière au stade départ-ferme, et compte tenu d'un volume de production sensiblement analogue à celui de 1957, se situe aux environs de 560 milliards de francs. Si l'on élimine de cette évaluation la part de la production auto-consommée par les agriculteurs à la ferme, et celle allant à l'alimentation des veaux, toujours au stade départ-ferme, on arrive à une production commercialisée dont la valeur dépasse 420 milliards de francs.

(1) *C. R. Acad. Agr.*, 1959, 45, n° 8, 392.

## II. — Les prix

1° *Lait à la production.* — L'année laitière fut placée sous le régime de la loi Laborde.

Le prix de la campagne laitière 1957-1958 (1<sup>er</sup> octobre 1957-30 septembre 1958), déterminé selon la méthode indiciaire retenue par la loi du 19 mai 1957, ressortait à 26 fr. 88 avec un prix moyen d'hiver de 29 fr. 03 et un prix moyen d'été de 25 fr. 45.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1958, la campagne laitière 1957-1958 étant achevée, un nouveau prix de campagne était arrêté, toujours dans le cadre de l'application de la loi Laborde, et pour le dernier trimestre 1958, les prix suivants étaient fixés : octobre et novembre, 30 fr. 20 ; décembre, 31 fr. 20.

Dans un grand nombre de départements, les prix découlants de la loi Laborde furent respectés et la notion de « minimum légal » attachée par la loi au prix de campagne fut certainement un élément primordial dans l'observation régulière des niveaux de prix arrêtés.

Le prix moyen réellement payé au producteur au cours de l'année 1958 a été finalement de 28 fr. 10 contre un prix moyen de 27 fr. 47 fixé par les arrêtés gouvernementaux. Les prix régionaux les plus bas ont été en moyenne de 26 fr. 05 et les plus élevés de 31 fr. 60. Tous ces prix concernent un lait titrant 34 grammes de matière grasse au litre.

2° *Lait à la consommation.* — Les prix fixés par arrêtés préfectoraux, furent, en cours d'année et à plusieurs reprises, modifiés en baisse et en hausse simultanément avec les changements de prix intervenant au stade production. Comme en 1957, et cela pour comprimer théoriquement les marges de traitement du lait et réduire ainsi les prix à la consommation, la standardisation fut maintenue à 30 grammes de matière grasse au litre, sur la plus grande partie du territoire.

Dans la région parisienne en outre, une subvention gouvernementale abaissait de 3 francs par litre le prix au consommateur.

La consommation du lait nature ne semble pas avoir progressé en 1958 et comme d'ailleurs dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, les niveaux de consommation ont peu varié depuis plusieurs années.

3° *Beurre.* — Ce produit, de même que certains fromages de garde et la poudre de lait écrémé, bénéficia tout au long de l'année, de mesures de soutien de son marché, destinées à garantir le paiement du prix du lait à la production reconnu par la loi Laborde.

La Société Interlait, nantie de conventions particulières conclues avec l'Etat, fut chargée de la mise en œuvre de ces mesures,

qui eurent leur plein effet principalement pendant l'été 1958. La campagne d'été fut placée sous le signe d'une production beurrière particulièrement abondante. Le même phénomène d'accroissement était d'ailleurs constaté dans l'ensemble des pays producteurs de lait et de produits laitiers. C'est pourquoi durant cette période le marché français fut pesant et les cotations avoisinèrent très souvent le « prix plancher ». Cependant, grâce aux opérations d'achats d'Interlait, les prix ne tombèrent pas au-dessous du prix minimum et en fin d'année un net redressement s'opérait, aidé d'ailleurs par une sensible diminution de la production laitière d'arrière-saison.

Parallèlement à l'action d'Interlait, le stockage particulier, soit sous la forme libre, soit par le jeu de contrats passés avec la Société d'Intervention (contrats à garantie totale et contrats à garantie limitée) retirait du marché une partie des excédents beurriers.

Les achats de beurre réalisés par Interlait jusqu'au mois de novembre 1958 s'élevèrent à un total de 12.420 tonnes. Quant aux stocks totaux déclarés, ils atteignaient fin septembre, 35.000 tonnes contre 30.000 tonnes à la même date de l'année précédente. Il convient de signaler que ces stocks importants à l'entrée de la nouvelle campagne laitière 1958-1959 ne pesèrent pas outre mesure sur le marché puisqu'au 1<sup>er</sup> mars 1959 le stock global était ramené à 6.200 tonnes et qu'au 1<sup>er</sup> avril 1959, la Société Interlait avait remis sur le marché la totalité de ses stocks de beurre.

Le redressement du marché d'automne signalé plus haut permit d'obtenir des cours moyens annuels supérieurs à ceux de 1957.

#### COURS MOYENS ANNUELS AUX HALLES DE PARIS

Provenances	1958	1957
Charentais .....	682	646
Normands .....	666	619
Autres provenances .....	657	590

4° *Fromages*. — Le marché fut plus ferme généralement qu'en 1957. L'extension des mesures de soutien du marché laitier à certains fromages du Massif Central (Cantal, Bleu d'Auvergne et des Causses, Laguiole) contribua à ce meilleur équilibre d'ensemble. Seuls les marchés du Cantal et du Laguiole nécessitèrent les interventions de la Société Interlait. Les quantités ainsi stockées en cours de campagne portèrent sur 126 tonnes de Cantal et 16 tonnes de Laguiole. Au 1<sup>er</sup> avril 1959, 71 tonnes de Cantal et la totalité du stock de Laguiole avaient été remises en vente.

**COURS MOYENS ANNUELS  
DE QUELQUES FROMAGES AUX HALLES DE PARIS**

Catégories	1958	1957
Camemberts normands .....	89	76
Camemberts autres provenances .....	69	57
Emmental Est-Central .....	438	415
Cantal .....	343	333
Edam français .....	403	369

Enfin comme pour le beurre, des contrats à garantie limitée purent être souscrits avec Interlait par les stockeurs, pour certaines catégories de fromages de garde.

5° *Poudre de lait écrémé et caséine.* — Les stocks de poudre de lait écrémé constitués par Interlait, pour le soutien des prix de la matière azotée, s'élevaient à la fin de l'année 1958 à environ 7.000 tonnes. Au 1<sup>er</sup> avril 1959, ces stocks étaient réduits de près de la moitié.

La modification apportée au 1<sup>er</sup> octobre 1958 à la valeur attribuée à la matière grasse du lait et à celle affectée à la matière azotée nécessita le versement de subventions à la poudre de lait écrémé et à la caséine. En effet, l'intégralité de l'augmentation du prix du lait à la production fut reportée sur la matière azotée qui passait de 6 fr. 45 le litre de lait écrémé l'année précédente à 9 francs pour l'hiver 1958-1959.

Toutefois, dans les poudres de lait écrémé, seules les poudres destinées à l'alimentation animale bénéficiaient d'une subvention de 38 francs par kilogramme. La subvention à la caséine quant à elle, était fixée à 100 francs par kilogramme, pour tous les tonnages produits après le 1<sup>er</sup> octobre 1958.

6° *Financement de l'organisation du marché en 1958.* — Il fut le même qu'en 1957, les crédits utilisés provenant des ressources affectées au Fonds d'Assainissement du marché du lait et des produits laitiers. Signalons à cette occasion que la dotation du Fonds du Lait dut être complétée en 1958 par des ressources provenant du Fonds d'Assainissement du marché de la viande.

### III. — Le commerce extérieur

Les exportations de produits laitiers se sont élevées au total à 12.462 tonnes de beurre (contre 10.136 en 1957), à 27.638 tonnes de fromages (contre 26.000 en 1957) et à 32.238 tonnes de laits de conserve (contre 26.417 en 1957).

Quant aux importations, elles se sont élevées seulement à 347 tonnes de beurre (contre 688 en 1957), 12.695 tonnes de fromages (contre 10.694 en 1957) et 4.300 tonnes de laits de conserve (contre 3.842 en 1957).

Les exportations dans l'ensemble ont donc été nettement supérieures aux importations, sur la presque totalité des produits.

## SUPPLÉMENT TECHNIQUE

### LE LACTOSE ET SES APPLICATIONS DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

par

G. GÉNIN

Ingénieur E. P. C. I.

Le lactose, connu également sous le nom de sucre de lait, est, comme on le sait, constitué par un disaccharide, c'est-à-dire par la réunion de deux sucres : le glucose et le galactose. On l'extrait du sérum du lait et on le trouve dans le commerce sous différentes formes suivant son degré de purification. Aux Etats-Unis où le lactose est utilisé dans un très grand nombre d'industries, il est vendu sous trois formes commerciales : le lactose brut, le lactose alimentaire et le lactose pharmaceutique qui doit répondre aux spécifications de la Pharmacopée américaine. L'industrie alimentaire utilise principalement le lactose alimentaire et ce n'est que pour la préparation de quelques aliments spéciaux ou de préparations diététiques qu'on utilise la qualité pharmaceutique.

Voici, d'après les normes de la Western Condensing Co, de Appleton, importante firme américaine qui est un des plus grands producteurs mondiaux de lactose, les principales caractéristiques des trois qualités de produit commercial.

#### *Lactose brut :*

Humidité .....	Inférieure à 0,40 %.
Acidité en acide lactique .....	Inférieure à 0,40 %.
Teneur en lactose monohydraté .	Supérieure à 98 %.
Protéines (Nx6,25) .....	Inférieures à 1 %.
Cendres .....	Inférieures à 1 %.
Finesse des particules .....	Le produit doit passer au tamis 10.
Particules agglomérées ou brûlées	Pratiquement absentes.
Odeur et saveur .....	Le produit doit présenter l'odeur du sérum frais.